

220C3270
FR0000060949-FS0945

28 août 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TIVOLY
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 août 2020, la société par actions simplifiée Inocap Gestion¹ (19 rue de Prony, 75017 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 août 2020, le seuil de 5% du capital de la société TIVOLY et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 54 604 actions TIVOLY représentant autant de droits de vote, soit 4,93% du capital et 2,83% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions TIVOLY sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Olivier Bourdelas. La société Inocap Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 1 107 990 actions représentant 1 929 372 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.